

# PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un Mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
	Patrick DUVEAU	Jean-Claude BADAIRE
Mauricette ODRY		
	Gilles RALICHON	Mauricette ODRY
Jean-Michel VETOIS		
	Murielle VILLATTE	Michelle PRUNEAU
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
24 Mars 2023	24 Mars 2023	Michelle PRUNEAU

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis CHOLET Architecte (étude pour l'école)

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Mars 2023 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Mars 2023 qui est adopté à l'unanimité sans observation et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance Michelle PRUNEAU.

## 2023-31-03-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

## 2023-31-03-02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents

## 2023-31-03-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2022 pour la Commune, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- COMMUNE :

Fonctionnement : Excédent : 247 163.00 €  
Investissement : Excédent : 61 156.82 € Augmenté des restes à réaliser de 19 890.92 € et à recouvrer de 8 150.18 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

## **2023-31-03-04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU-ASSAINISSEMENT DE 2022**

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2022 pour l'eau et l'assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de l'eau et l'assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

### • **EAU-ASSAINISSEMENT :**

Fonctionnement : **Excédent : 192 845.35 €**  
Investissement : **Excédent : 286 517.43 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

## **2023 – 31-03-05 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 en 2023 : BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2022 de la Commune présentant un excédent de fonctionnement de 247 163.00 € et un excédent d'investissement de 61 156.82 € (Augmenté des restes à réaliser de 19 890.92 et à recouvrer de 8 150.18 €)

Le Conseil décide d'affecter la somme de 61 156.82 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en investissement, la somme de 197 163.00 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en fonctionnement, et de reporter la somme de 50 000.00 € au compte 1068 en investissement du Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

## **2023 – 31-03-06 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 en 2023 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2022 de l'Eau et l'Assainissement présentant un excédent de fonctionnement de 192 845.35 € et un excédent d'investissement de 286 517.43 €.

Le Conseil décide d'affecter la somme de 286 517.43 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en investissement, et la somme de 192 845.35 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en fonctionnement du Budget Primitif Eau et Assainissement 2023.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

## **2023 – 31-03-07 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 35.15 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 43.63 %

### **Le Conseil municipal**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.65 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.63 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 0 %)

### **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **2023 – 31-03-08 - TABLEAU DES SUBVENTIONS 2023 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2023 ont été présentées puis examinées par la Commission des Finances.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2023.

<b>ASSOCIATIONS ORGANISMES</b>	<b>MONTANT 2023</b>
LIGUE NATIONALE CANCER	150 €
CLIC du Val d'Or	100 €
SOINS à DOMICILE (SSIAD)	150 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
SNADS2	50 €
SULLY-ESPOIR	125 €
MARATHON DE L'ESPOIR	125 €
SAPEURS POMPIERS	200 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 000 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
CŒURS ENDORMIS	150 €
COMITÉ DES FETES	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 750 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau.
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023

### **2023 – 31-03-09 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2023** de la **Commune**, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **524 319.49 €**
- Investissement dépenses et recettes : **347 385.75 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

### **2023 – 31-03-10 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2023** de l'Eau et l'Assainissement, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **292 115.92 €**
- Investissement dépenses et recettes : **315 012.56 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Et ont, au registre, signé tous les conseillers présents.

Monsieur le Maire expose ensuite les différents travaux à prévoir à partir de 2023 :

- reprise de concessions – construction d'un ossuaire – étude architecte CHOLET pour l'école – travaux Florentin – rénovation terrain de tennis – création d'une défense incendie – remise en conformité gaz – élagage des arbres – reprise rue de Pierrefitte + fossé (déjà fait)
- Nettoyage des 2 bassins à la lagune – canalisation entre le forage et le château d'eau – analyse CVM rue de Rochefort et remplacement canalisations si besoin – étude sur l'assainissement – remplacement des compteurs abimé ou ancien – débordement lagune
- 

### **2023 – 31-03-11 : Revalorisation du loyer du logement communal :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le loyer du logement communal situé 8 Route de Villemurlin doit être revalorisé comme indiqué dans le contrat de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de ne pas effectuer de revalorisation pour l'année 2023, en raison de l'accélération des hausses de prix.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**2023 – 31-03-12 : Reprise des concessions dans le cimetière (tranche 1) : demande de FDC**

Un devis de l'Entreprise PEZIN a été établi pour la reprise d'une partie des concessions dans le cimetière, pour un montant de 15 403.33 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val du Sully au titre du Fonds de Concours
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

Les tranches à venir feront l'objet d'autres devis.

**2023 – 31-03-13 : Devis feu artificiel**

L'entreprise BELLIER a fait parvenir un devis pour le feu d'artifice qui se déroulerait au mois d'Août, et qui serait tiré sur une plateforme au milieu de l'étang.

Ce devis s'élève à 2 706.38 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de refaire la même chose que l'année dernière en partenariat avec le Florentin. La date prévue serait le 14 Août 2023.

Monsieur DELANNOY propose la date du Samedi 12 Août si jamais des personnes ne peuvent pas faire le pont le Lundi.

Monsieur le Maire va demander à l'entreprise pour la date du 12 Août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir le devis.

**2023 – 31-03-14 : Devis CHOLET Architecte**

L'architecte CHOLET a fait parvenir en Mairie le montant de ses honoraires concernant l'Aménagement et l'extension des salles de classe, avec étude de faisabilité, relevé, esquisses et estimation de travaux.

Ses honoraires s'élèvent à 850.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir le devis.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Prêt du barnum :** Monsieur le Maire propose de prêter le barnum de la Commune une fois par an aux conseillers, à titre gratuit, en remerciement de leur engagement.

**Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val de Sully :** Monsieur le Maire informe les conseillers que le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val de Sully est disponible et consultable en Mairie.

**Communication :** Mme PRUNEAU informe le conseil qu'elle a commencé à préparer le bulletin communal et que des conseillers peuvent se joindre à elle. Elle informe également qu'une pièce de théâtre Feydeau organisé par la Communauté de Communes se déroulera sur la Commune le 10 Juin 2023.

Monsieur le Maire expose le fait que les réunions du PLUI organisé par la Communauté de Communes sont importantes et recommandées.

**Projet agrivoltaïque :** la société SUNTI a informé Monsieur le Maire qu'une concertation préalable se déroulera du 17 Avril au 20 Mai 2023 en Mairie pour présenter le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Michelle PRUNEAU  
Secrétaire de séance

Jean-Claude BADAIRE  
Maire